

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 Du 30 avril 2026  
**N°027/30-04-2026**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 0

Procurations : 1

Date de convocation: 24 avril 2026

Date d'affichage: 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Franck VOLTA, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

**Procurations :**

Sophie MARTIN-DEQUEKER

**Absents :**

Néant

**Secrétaire de séance :**

Thomas GERACI

**AFFAIRE N°3**

**Budget primitif 2026 – Approbation**

Monsieur Pascal HEYMES, Maire expose :

Il est rappelé que la date limite d'adoption du budget de la collectivité est fixée, en année de renouvellement général des conseils municipaux, au 30 avril.

Le projet présenté, qui s'équilibre à la somme de **11 799 780,05 €** en section de fonctionnement et **4 337 054,23€** en section d'investissement, se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2026	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2026
<b>Opérations réelles</b>		<b>Opérations réelles</b>	
011 - Charges à caractère général	1 806 983,00 €	70 – Produits des services	831 700,00 €
012 - Charges de personnel	6 550 000,00 €	73 – Impôts et taxes	8 410 338,55 €
65 – Autres charges de gestion courante	935 593,00 €	74 – Dotations et participations	1 757 113,00 €
66 – Charges financières	454 174,72 €	75 – Autres produits de gestion courante	288 100,00 €
67 – Charges spécifiques	10 000,00 €	76 – Produits financiers	10,00 €

Signature

Cachet



014 – Atténuations de charges	471 200,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>10 227 950,72 €</b>
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	
023 – virement section d'investissement	1 046 329,33 €
042 – Amortissements	525 500,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 571 829,33 €</b>
002 – Résultat reporté	
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>11 799 780,05 €</b>

013 – Atténuations de charges	229 800,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>11 517 061,55 €</b>
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	
042 - Opérations d'ordre	282 718,50 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>282 718,50 €</b>
002 – Résultat reporté	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>11 799 780,05 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2026
<b>Opérations réelles</b>	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 641 600,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	500 900,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	93 978,80 €
21 – Immobilisations corporelles	601 858,66 €
23 – Immobilisations en cours	357 038,13 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 195 375,59 €</b>
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	
040 – Opérations d'ordre	282 718,50 €
<b>Opérations d'ordre patrimoniales</b>	
041 – Opérations patrimoniales	150 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>432 718,50 €</b>
001- Déficit reporté	708 960,14 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 337 054,23 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2026
<b>Opérations réelles</b>	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	457 660,00 €
13 – Subventions	160 800,00 €
16 – Emprunts	1 408 000,00 €
024 – Cessions	16 673,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 043 133,00 €</b>
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	
021– Virement section fonctionnement	1 046 329,33 €
040 – Amortissements	525 500,00 €
<b>Opérations d'ordre patrimoniales</b>	
041- Opérations patrimoniales	150 000,00 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 721 829,33 €</b>
1068 - Affectation résultat	572 091,90 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 337 054,23 €</b>

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet



Le budget dans son intégralité a été joint à la note de synthèse.

Compte tenu des nouvelles obligations, un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités perçues par les élus est joint en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide **à la majorité (24 voix pour et 5 voix contre : F. FIANDINO, Z. DIRHOUSI, F. WOILLET, V. ALBEROLA-LAMARRE, D. PLA) :**

- d'approuver le budget primitif général de la commune ainsi présentée pour l'exercice 2026 ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,  
Thomas GERACI



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

